

# Audit de la mise en œuvre des mesures prises depuis 2008 dans le domaine des subventions

## Administration fédérale des finances

### L'essentiel en bref

---

L'Administration fédérale des finances (AFF) est chargée par le Conseil fédéral d'examiner périodiquement les subventions de la Confédération (environ 38,8 milliards de francs par année, état à la fin de 2016) pour s'assurer qu'elles sont conformes aux principes de la loi sur les subventions et que les tâches subventionnées sont accomplies de manière économe et efficace<sup>1</sup>. Le Conseil fédéral établit à cet égard un rapport écrit. Jusqu'en 2008, toutes les subventions étaient examinées dans leur intégralité<sup>2</sup>, depuis 2014, les départements font à tour de rôle l'objet d'un rapport annuel dans l'annexe au compte d'État.

Bien que ce ne soit pas l'objectif principal de l'examen, le Conseil fédéral a laissé entrevoir dans son rapport sur les subventions de 2008 un potentiel d'économies annuel de 104 millions de francs grâce à la mise en œuvre de mesures qui ont déjà été adoptées et d'autres qui ne sont pas encore entièrement définies (dans la perspective de 2008). L'allègement des finances fédérales est considéré comme un effet secondaire bienvenu de l'examen des subventions en termes de politique budgétaire durable.

#### La volonté politique: un facteur déterminant

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a voulu savoir ce qu'il était advenu du potentiel d'économies et a comparé les dépenses de 2016 avec les 70 crédits de subventionnement identifiés comme nécessitant une intervention en 2008. Il convient toutefois de relever que cette comparaison est compliquée par la restructuration de nombreux crédits qui entre-temps ont été regroupés avec d'autres subventions, répartis différemment ou ont subi d'autres changements.

Sur les 70 subventions, 13 ont été l'objet d'allègements annuels correspondant au potentiel d'économies annoncé. Parallèlement, cependant, le volume total de ces 70 subventions pour lesquels des mesures ont été recommandées en 2008 a augmenté de 2,8 milliards de francs (passant de 9,9 à 12,7 milliards).

Si l'examen des subventions permet leur optimisation et des gains d'efficacité et d'efficacité en ce qui concerne les différents crédits, la volonté politique reste, dans l'ensemble, le facteur clé. De nouvelles réductions des dépenses nécessiteraient la mise en place d'un programme d'économies ou d'un mandat politique approprié.

Texte original en allemand

---

<sup>1</sup> Art. 5 de la loi fédérale sur les aides financières et les indemnités (loi sur les subventions, LSu).

<sup>2</sup> Feuille fédérale 2008, pp. 5651 ss, Rapport 2008 du Conseil fédéral sur les subventions du 30 mai 2008 (Rapport sur les subventions 2008).